

Journal FPMD

Formations

DERNIÈRES ACTUALITÉS

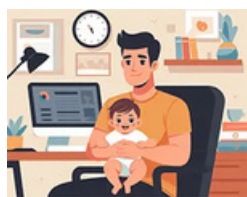
Décembre 2025

Congés pour raison de santé : ce qui change en 2026

Le 5 décembre 2025, l'Assemblée nationale a adopté la partie "recettes" du budget 2026 de la sécurité sociale en nouvelle lecture. Elle poursuit l'examen de la partie "dépenses". Un vote solennel sur l'ensemble du PLFSS s'est tenu le 9 décembre.

Le déficit de la branche maladie est fixé à 12,5 Md€ (soit 4,7 Md€ de réduction). Parmi les mesures en lien avec cette branche, figurent :

- la baisse du plafond de prise en charge des indemnités journalières pour les affections de longue durée (ALD) dites "non exonérantes" comme une légère dépression ou des troubles musculosquelettiques (pour 0,6 Md€) ;
- la baisse de la prise en charge des cures thermales ;
- l'encadrement de la prescription des arrêts de travail : limitation de la première prescription à 15 jours par un médecin de ville et à 30 jours à l'hôpital, avec possible renouvellement ; obligation de faire figurer les motifs de l'arrêt à des fins de contrôle par l'assurance maladie ; fin du caractère obligatoire du passage par la médecine du travail pour la reprise après un congé maternité.



Par ailleurs, un nouveau congé de naissance, indemnisé par la sécurité sociale, est créé à partir de juillet 2027. Il s'ajoutera aux congés maternité et paternité existants, permettant à chaque parent de prendre un ou deux mois supplémentaires de congé, en même temps ou en alternance. Le montant de l'indemnisation sera fixé par décret. Ce nouveau congé ne remplacera pas le congé parental.

La formation proposée vous permettra de maîtriser parfaitement les dispositions en vigueur et les dispositions à venir, autant sur la population des fonctionnaires que sur celle des contractuels.

Les 12-13 janvier 2026 de 9h00 à 17h00

👤 Animée par : **Virginie VASSAL**

Les cessions de SFT et les cas de garde alternée

Vous êtes de plus en plus confrontés à des dossiers complexes de SFT ou de cessions de SFT, avec ou sans garde alternée ?

Pour vous accompagner dans la maîtrise de ces situations et sécuriser vos pratiques, nous proposons une **formation d'une journée et demie**, alliant apports théoriques et mises en situation pratiques.

A Lyon les 2 et 3 février 2026 - A Paris les 9 et 10 mars 2026

👤 Animée par : **Christophe SEVE**

Excel au quotidien : astuces et bonnes pratiques - INITIATION

New!

Nous proposons désormais une formation dédiée à l'utilisation d'Excel, pensée pour toutes les personnes qui souhaitent apprendre à mieux utiliser cet outil indispensable dans votre quotidien.

Pourquoi une formation Excel ?

Tableaux de suivi, calculs automatisés, analyses rapides, graphiques parlants... Excel est un puissant allié pour structurer l'information et simplifier la prise de décision. Pourtant, beaucoup n'en exploitent qu'une infime partie.

Grâce à une approche pratique, chaque participant repart avec des compétences directement applicables à son quotidien professionnel.



1 session à Paris le 2 mars 2026
1 session à Marseille le 5 mars 2026

PROCHAINES FORMATIONS

**Des places sont
encores
disponibles**

Les congés pour raison de santé dans la fonction publique - Les absences en Paie

12 et 13 janvier 2026

La Paie des Intervenants Extérieurs

12 - 13 janvier 2026

Le Calcul et la Gestion de la RAFF

15 et 16 janvier 2026

La disponibilité d'office pour raison de santé

23 janvier 2026 (1 matinée)

La Codification de la Protection Sociale Complémentaire et son impact sur le bulletin de paie

10 février 2026

Actualités réglementaires et jurisprudentielles

3 mars 2026

Nouvelle codification liée aux congés pour raison de santé

A compter de la paie de janvier 2026, un nouveau code de rémunération sera utilisable.

18 : CMO REQUALIFIÉ EN CLM

Après analyse des différents documents en notre possession voici à travers un cas pratique, les codifications qu'il conviendra de mettre en place lorsqu'un CMO sera requalifié en CLM.



Un fonctionnaire est en congé de maladie ordinaire depuis le 12/08/2025 avec une IC CSG à 30 euros et une IFSE à 240 euros.

Depuis le **02/11/2025** il est passé à demi-traitement (son IC CSG a été ramenée à 15 euros et son IFSE à 120 euros).

Vous recevez un arrêté de l'administration le 13/01/2026 plaçant cet agent en CLM plein traitement pour un an depuis le 12/08/2025. Vous le notifiez à l'agent le 13/01/2026.

Sur la paie de février 2026, il faudra saisir :

Carte 02 : Date d'effet **12/08/2025** – Rem **18**

Carte 02 : Date d'effet **13/01/2026** – Rem **14** Code fin sit **20** – Date fin sit **11/08/2026**

Carte 67 : Date d'effet **12/08/2025** – Nb Jour **01**– Sens **1** (on rembourse le jour de carence)

Carte 22 : Code indemnité **2206** - Date d'effet **02/11/2025** – Code paiement **1** – Donnée B **0003000** (remise à 100% car cette indemnité suit le traitement)

Carte 22 : Code indemnité **1793** - Date d'effet **13/01/2026** – Code paiement **1** – Donnée B **0007920** (33% de 240 euros, l' IFSE versée à 100% puis à 50% reste acquise au fonctionnaire)

Sur la Bande GEST, vous aurez :

02 12082025 18

02 13012026 14 2011082026

22 2206 02112025 1 00003000

22 1793 13012026 1 00007920

67 12082025 011

EXEMPLE



RAPPEL



Lorsqu'un agent **rembourse une dette d'origine paye** directement auprès de l'agent comptable ou via la retenue agent comptable de **code 7322** sur le bulletin de paie, il faut bien penser à lui délivrer une attestation de déductibilité fiscale afin que cet agent puisse modifier le montant prérempli de ses revenus lors de la prochaine déclaration de revenus.

BASE RAFF DES AGENTS DÉTACHÉS SUR CONTRAT

Comme chaque année en paie de Janvier, n'oubliez pas de **recodifier la carte 22 de code 0098** pour indiquer le **traitement brut de l'indice d'origine** (cela concerne notamment les dossiers avec un code Statut A2-A6-P6-D6...).

Session RAFF - Matinées des 15 et 16 Janvier 2026

Animée par : **Dominique MASSACRIER**



Rédacteurs de ce numéro :

Virginie VASSAL – Avocate au Barreau de Nîmes - 5 rue Jeanne d'Arc 30000 Nîmes - 06 87 33 32 37

Amélia GARDETTE – Assistante de formation et administrative FPMD Formations – 07 81 27 30 42

Dominique MASSACRIER – Expert Paie de la Fonction Publique

